

Nombre de Conseillers :

- en exercice..... 33
- présents..... 30
- absents..... 03
- votants..... 32
- procurations..... 02

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa :

télétransmission en Préfecture le :

**23 JAN. 2024**

publication en ligne le :

**23 JAN. 2024**

DAVIET Roland, Maire.

Le 16 janvier 2024 à 18h00, le Conseil Municipal d'Epagny Metz-Tessy, dûment convoqué le 09 janvier 2024, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle d'animation, sise 15 rue de la Grenette, sous la présidence de Monsieur Roland DAVIET, Maire d'Epagny Metz-Tessy.

PRÉSENTS : Tous les Conseillers sauf Mme Célia DE LA CHAPELLE, Mme Ségolène GUICHARD et M. Michel MARGUIGNOT, absents et excusés.

Mme Ségolène GUICHARD a donné procuration à M. Roland DAVIET.

M. Michel MARGUIGNOT a donné procuration à M. Jean-Marc LOUCHE.

M. Jean-Philippe BOIS a été désigné secrétaire de séance.

**- O B J E T -**

**2024 / 06 Approbation du tarif pour le spectacle "Carole" le 1<sup>er</sup> février 2024 à 20h00 à la Salle Le Trait d'Union :**

*Madame le Maire Adjoint expose ;*

La Commune d'Epagny Metz-Tessy souhaite organiser des spectacles culturels au sein de l'équipement Trait d'Union.

Un second événement, la pièce de théâtre-comédie intitulée "Carole", est prévu le 1<sup>er</sup> février 2024. Pour cela, il convient notamment de définir un tarif d'entrée.

La fixation du prix du billet d'entrée à 10 (DIX) euros paraît opportune.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés, DÉCIDE :

**D'APPROUVER** le tarif proposé dans la présente délibération, à savoir 10 (DIX) euros par entrée, pour la pièce de théâtre-comédie intitulée "Carole", prévue le 1<sup>er</sup> février 2024 en salle Trait d'Union.

**DE DIRE** que ce tarif est applicable au 1<sup>er</sup> février 2024.

Pour Extrait Conforme,  
Le Maire,

Roland DAVIET.

Le secrétaire de séance,

Jean-Philippe BOIS.